

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE AYHERRE**

NOMBRE DE MEMBRES :

- Afférents au Conseil Municipal : 15
- En exercice : 15
- Qui ont pris part à la délibération : 10

DATE D’AFFICHAGE-DATE DE LA CONVOCATION : 17 février 2025

SEANCE DU 21 FEVRIER 2025

L’an deux mil vingt-cinq et le vingt et un février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arño GASTAMBIDE, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants :

Mmes ECHEVERTZ Chantal, Mme DUHALDE Kattalin, OXARANGO Maite, et MM. BARBIER Koxe, BISCAY Samuel, BARNECHE Patrick, HERNANDEZ Frédéric, MONGABURE Philippe, OTEIZA Ramuntxo,

Absents excusés : Mmes DARGUY Anne Marie, ETCHEVERRY Sabine, PEREZ Karine, SABALOUÉ Virginie et Mr PARACHOU Hervé

Mme ECHEVERTZ Chantal a été élue secrétaire.

Délibération N° 2025-01-07 : Création comité consultatif – Gérance Gozategia

Le Maire expose qu’en application de l’article L.2143-2 du Code général des collectivités territoriales, le Conseil municipal peut créer des comités consultatifs sur tout projet d’intérêt communal, ces comités comprenant des personnes qui peuvent ne pas être des conseillers municipaux, notamment des représentants des associations locales. Ils sont désignés, sur proposition du Maire, par le Conseil Municipal en raison de leur représentativité ou de leur compétence. Les comités sont présidés par un conseiller municipal désigné par le Maire. Ces comités n’ont aucun pouvoir décisionnel bien sûr.

Le Maire rappelle que, fin avril, le café/restaurant Gozategia n’aura plus de gérant. Il faut donc chercher un nouveau gérant et la Commune va lancer une publicité pour cela.

Il propose ainsi de créer un comité consultatif chargé s’occuper de ce dossier et notamment d’examiner les candidatures qui se présenteront, de recevoir les candidats puis de proposer un candidat au Conseil, le choix du futur gérant appartenant bien sûr au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal, ouï l’exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE

- de créer un comité consultatif pour relancer le dossier du café/restaurant Gozategia et notamment pour trouver un nouveau gérant et de porter à 7 le nombre de ses membres qui sont ainsi répartis : 3 conseillers municipaux et 4 membres extérieurs au Conseil municipal.

- de désigner parmi les membres du Conseil municipal les personnes suivantes :
 - Virginie SABALOUE
 - Karine PEREZ
 - Frédéric HERNANDEZ

- que les personnes extérieures au conseil seront :
 - Frédéric MARTINON (Association ABARRATIA)
 - Jean-Louis DUGUINE (Association GOITI AIRE)
 - Rémi ETCHEVERS (Comité des fêtes)
 - Beñat DURRUTY (Association BELTZUNTZE)

PRECISE que le comité sera présidé par Virginie SABALOUE, désigné par le Maire.

CHARGE le Maire d'exécuter la présente délibération

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait conforme,
Le Maire,

Arño GASTAMBIDE

